

Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers de l'accompagnement des publics

Rubrique : Social / insertion socioprofessionnelle / Vie sociale

Autres appellations courantes : Médiateur social et interculturel, Médiateur social et culturel, Médiateur social en santé

ROME : J1204 - Médiateur social

Fiches de la cohésion sociale : Médiateur familial, médiateur inter-culturel, médiateur numérique

Points de repère : classification et critères classants : [C]

Les finalités du métier

Par sa présence active de proximité sur le territoire, le médiateur/animateur social accompagne les populations particulièrement fragiles dans l'accès à leurs droits, la gestion des conflits, les difficultés relationnelles et l'identification de solutions durables. Il favorise la socialisation et les échanges entre des personnes souvent en situation de vulnérabilité, en mettant en place des espaces de dialogue bienveillants et neutres.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Dans le cadre de ses activités, le médiateur / animateur social :

- Mène des actions de sensibilisation et d'information participant à la cohésion sociale : organisations d'ateliers de sensibilisation et d'information portant sur différentes thématiques (droits, santé, citoyenneté, etc.)
- Mène des actions de médiation et contribue à la prévention ou résolution de situations conflictuelles : gestion des tensions, résolution des malentendus, recherche de solutions concertées
- Accompagne dans les démarches d'accès aux droits : aide à la compréhension des documents officiels, assistance dans les démarches d'accès aux droits sociaux, médiation auprès d'institutions ou de services publics
- Coordonne son action avec l'ensemble des équipes internes à la structure (autres médiateurs, équipes pédagogiques, etc.) et externes (structures de l'insertion sociale ou socioprofessionnelle, structures sociomédicales, etc.) et peut mettre en relation des personnes accompagnées avec des institutions ou des structures (intermédiation)
- Participe au repérage des situations de vulnérabilité et de marginalisation : orientation vers les services compétentes, soutien dans les démarches d'accès aux soins, à l'éducation, à l'emploi
- Rend compte de son activité par l'établissement de bilans, de fiches de suivi, notamment auprès des structures intervenants auprès des publics reçus.
- Assure une veille sociale, territoriale et légale pour adapter son intervention aux besoins du territoire et de ses habitants.

Du fait du caractère sensible de ses missions, le métier de médiateur social répond à des obligations et des règles déontologiques. Un encadrement par la loi de l'exercice de ce métier devrait prochainement voir le jour.

Variabilité

Ce métier peut être exercé dans des établissements différents (centres sociaux, établissements périscolaires, etc.) auprès de publics variés dans des contextes parfois complexes ou sensibles. Selon les organisations, il peut être amené à se déplacer et organiser des actions d'aller vers ou organiser des permanences dans des locaux dédiés.

Médiatrice sociale Médiateur social



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Assurer une présence active de proximité
- Conduire des séances de médiation
- Informer les publics en choisissant le mode et le niveau de communication le plus adapté
- Identifier et diagnostiquer des problématiques (sociales, handicap, médico-sociales, sanitaires, juridiques, etc.)
- Créer des outils de médiation ou d'animation adaptés aux spécificités territoriales et aux publics
- Mobiliser un travail d'équipe, de partenariat et de réseau
- S'adapter aux dynamiques de groupe et gérer les conflits
- Communiquer sur ses actions

Connaissances

- Droits, structures, aides en matière de santé, d'insertion sociale ou socioprofessionnelle
- Environnement et acteurs institutionnels et associatifs du territoire
- Techniques de "l'aller vers"
- Techniques de médiation
- Techniques d'animation de groupe
- Techniques d'écoute active
- Règles déontologiques de la médiation (neutralité, indépendance, impartialité, confidentialité des échanges)

Savoir-être

- Accueillant
- Agile
- Créatif
- Dynamique

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau Bac (niveau 4)

Diplômes requis pour exercer le métier : BPJEPS, bac professionnel ou diplômes équivalents dans le domaine de l'animation ou de la médiation sociale, de l'action sociale, des sciences sociales

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier :

Une première expérience de 1 à 2 ans auprès de publics en situation de vulnérabilité peut être requise

Spécificités de la filière

Animation volontaire : BAFA / BAFD

Autres engagements : service civique, bénévoles, etc.

Certifications : Titre Professionnel Médiateur social et interculturel (RNCP38473)

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : /

À renforcer : Multiplication et accentuation des freins et problématiques rencontrés par les publics, Repérage des situations de violences sexistes et sexuelles ou de harcèlement physique ou moral

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : /

À renforcer : Connaissance du processus de repérage et des règles de conduite à adopter en cas d'identification d'une situation de violences sexistes et sexuelles ou de harcèlement physique ou moral

Médiatrice sociale Médiateur social



Mobilités professionnelles

Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• animateur socio-éducatif et culturel • conseiller en insertion professionnelle, conseiller en économie sociale et familiale (CESF)	• /	• /
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• animateur socioculturel et de loisirs (TSF, Alisfa, HLA, etc.) • CESF (HLA) • Responsable lieu de vie (HLA) • conseiller en insertion sociale et professionnelle (Missions Locales)	• Moniteur éducateur (HLA, Missions Locales, etc.), Médiateur / intervenant social (Alisfa, HLA, Régies de quartier), AES auprès de personnes âgées (BAD), Intervenant auprès des familles (BAD), AES auprès de personnes en situation de handicap (BAD)	• Educateur spécialisé (HLA)

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.